

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 1608-02-2018, 1653-08-2018, 1728-01-2018, 1744-00-2018 ET 1745-00-2018

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 26 mars 2018, le conseil a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 1608-02-2018 modifiant le Règlement 1608-00-2009 sur l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur;*
- *Règlement 1653-08-2018 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement;*
- *Règlement 1728-01-2018 modifiant le Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux;*
- *Règlement 1744-00-2018 permettant l'octroi d'un permis pour l'utilisation et la construction d'un bâtiment à des fins de garderie;*
- *Règlement 1745-00-2018 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville de Beloeil;*

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont disponibles à la direction des Services juridiques, au 777 rue Laurier à Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Donné à Beloeil, ce 4 avril 2018.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

